

Guide du
mémoire de master
en communication
multilingue

LE MEMOIRE DE MASTER

Le mémoire est un travail original qui démontre les capacités de l'étudiant à traiter d'un sujet de son choix dans le respect de l'approche et des méthodes scientifiques qui lui ont été enseignées et en manifestant l'esprit critique qui convient. Ceci implique d'exposer clairement une question et de mener des recherches sérieuses, en se servant des instruments adéquats, tout en faisant la critique des matériaux recueillis.

Le caractère d'originalité du mémoire peut résulter soit du sujet choisi, soit des méthodes d'investigation, soit de la qualité de la réflexion ou de la vigueur de la pensée, soit enfin du caractère personnel du travail de comparaison et de synthèse. L'idéal serait que chacun de ces éléments se retrouve dans tout mémoire; en pratique, il va de soi qu'ils peuvent être combinés à des degrés variables. Il est toutefois essentiel que l'étudiant fasse preuve de la plus grande rigueur dans la pensée et dans l'expression. Soulignons qu'une synthèse n'est pas une simple juxtaposition d'éléments divers ou de points de vue différents.

La réalisation d'un mémoire fait partie, au même titre que les examens, des épreuves dont il faut s'acquitter pour obtenir le diplôme de master en communication multilingue. Cette épreuve occupe une place particulière dans la formation. D'abord parce qu'elle en constitue en quelque sorte le couronnement : l'étudiant démontre, par cet exercice, le savoir faire, la méthode et l'esprit critique acquis au cours de ses études. Ensuite, très pratiquement, parce que la note obtenue pour ce mémoire intervient à concurrence de 30 ECTS (5 ECTS en MA1 et 25 ECTS en MA2, dont 17 ECTS pour le mémoire et 8 ECTS pour le stage). Ces pondérations matérialisent l'importance que l'université accorde à cet exercice, et devraient encourager les étudiants à le prendre très au sérieux. Mais le mémoire doit aussi, et avant tout, constituer pour chacun une occasion unique d'approfondir un sujet suivant une démarche qui doit procurer satisfaction, épanouissement et fierté.

MEMOIRE-PROJET

Le mémoire-projet relève d'une démarche plus appliquée qui doit produire un ensemble cohérent de trois éléments :

1. Une **synthèse documentaire**, qui présente le sujet, l'objet ou la problématique (explication, contexte, enjeux, etc.).
2. Une **réalisation pratique**, qui consiste en une étude de cas, ou l'analyse d'un problème, avec un traitement de l'information et l'élaboration d'une solution. Ce travail repose sur un fondement méthodologique et une assise théorique solide et s'inspire des enseignements reçus au cours de la formation en communication multilingue.
3. Un **exposé méthodologique**, qui présente une explication détaillée de la démarche suivie pour l'exécution de cet exercice pratique, c'est-à-dire la méthode suivie, l'analyse des sources et les conclusions, mais également l'exposé de la genèse de l'exercice pratique, la description de la méthode professionnelle pour la réalisation de l'exercice.
4. Le directeur déterminera avec l'étudiant les parts respectives de travail entre volets « mémoire » et volet « projet », le second ne pouvant dépasser la moitié de la charge totale de travail.

MEMOIRE ACADEMIQUE

Le mémoire académique est un mémoire universitaire « classique » : l'étudiant choisit un sujet et une ou plusieurs questions et entreprend des recherches tant bibliographiques que de terrain pour apporter un éclairage rigoureux et innovant sur le sujet et la problématique choisis. Ce mémoire doit intégrer les éléments suivants :

1. Une **synthèse documentaire** ou **revue de la littérature** qui fait état de la recherche déjà effectuée dans le domaine et permet de définir la question de recherche et d'en dégager l'originalité, la nouveauté ;
2. Une **démonstration originale** qui consiste en l'analyse d'une problématique d'ordre linguistique ou multilingue, ou d'une thématique liée à la communication, ou encore en l'étude approfondie d'une thématique culturelle, d'un sujet de société, d'un courant de pensée, d'un ou plusieurs auteur(s), de l'une ou plusieurs de leurs œuvres. Le domaine d'étude est soit linguistique, soit littéraire, ou bien lié aux finalités choisies par les étudiants (relations internationales, ressources humaines). L'interdisciplinarité

est aussi encouragée dans ce type de travail. Il repose également sur un fondement méthodologique et une assise théorique solide et s'inspire des enseignements reçus dans la filière.

3. Un **exposé méthodologique**, qui présente une explication détaillée de la démarche suivie pour la réalisation du mémoire, c'est-à-dire la méthode suivie, l'analyse des sources et les conclusions.

CHOISIR UN SUJET

Sauf dérogation du Jury, le sujet du mémoire doit porter sur une des matières inscrites au programme de la filière. Étant donné l'ampleur et la diversité de ce programme, les étudiants de notre filière peuvent envisager les sujets les plus variés. Néanmoins, tout sujet doit être en rapport avec la communication multilingue, et doit refléter les acquis de l'étudiant au cours de sa formation.

Le choix d'un sujet doit s'opérer en tenant compte d'un certain nombre d'éléments et de contraintes.

La préparation du mémoire représente une **charge considérable de travail** qui monopolisera une partie importante de votre temps durant des mois. Dès lors, il est préférable d'éviter un sujet susceptible de provoquer trop rapidement une lassitude qui transformerait l'exercice en véritable calvaire. Il est donc recommandé de choisir un sujet qui, en fonction de votre expérience, de votre vécu, de vos intérêts, **vous passionne et vous interpelle**. Dans ce cas, vous serez mieux armé pour entreprendre un effort structuré de recherche qui, en outre, se révélera très stimulant.

Le sujet du mémoire et la qualité de sa réalisation constituent souvent, après les études, un **élément très significatif des qualifications** du diplômé. C'est un peu une spécialisation que vous choisissez et qui vous distingue des autres diplômés. Il n'est donc pas inutile de considérer, au moment de choisir un sujet, vos **ambitions professionnelles** ou du moins les secteurs d'activité vers lesquels vous aimeriez vous tourner. Le mémoire, comme les stages, se révèle alors une occasion unique d'examiner ce secteur et, s'il s'avère effectivement attractif, de disposer d'une expérience valorisable pour y proposer vos services.

Le choix du sujet doit s'opérer en tenant compte d'un certain nombre d'éléments et de contraintes :

- intérêt ou passion
- ambitions professionnelles
- faisabilité
- quantité de travail nécessaire

Il faut d'emblée **calibrer le sujet** en fonction de la quantité de travail que vous pourrez y consacrer aussi bien qu'en fonction du volume dont vous disposez pour l'exposer. Il faudra également tenir compte de la **faisabilité** du travail, c'est-à-dire anticiper les obstacles matériels et logistiques auxquels vous risquez d'être confronté (disponibilité des interlocuteurs ou du corpus, nécessité de voyager, mais aussi possibilité d'aller au-delà d'une simple synthèse ou de propos spéculatifs difficiles à ancrer dans une recherche rigoureuse).

La formulation du sujet choisi, quelle que soit sa précision, ne suffit pas à structurer le travail, à définir la démarche et à guider l'étudiant dans ses recherches. C'est pourquoi il est nécessaire de définir et de formuler, en plus du sujet, une ou plusieurs **question(s) de recherche**. Ces questions définissent les objectifs du travail et permettent d'emblée de dépasser les intentions vagues qui risquent d'emporter la recherche dans la dispersion et la superficialité. Cette question de recherche doit nécessairement figurer sur le formulaire de proposition que vous ferez approuver par votre directeur.

LANGUE DU MEMOIRE

Sauf dérogation accordée par le Collège Pédagogique, le mémoire sera rédigé dans une langue étrangère. L'étudiant pourra rédiger son mémoire soit en anglais, soit dans la langue dite «langue B», voire même dans la troisième langue étrangère, si ses compétences le permettent. Une dérogation pourra être envisagée pour que l'étudiant puisse rédiger son mémoire dans sa langue maternelle, si le sujet le justifie ou que le promoteur et les lecteurs ne peuvent s'engager dans une évaluation du mémoire rédigé dans une langue étrangère. Des co-promotions peuvent évidemment être envisagées, entre professeurs de langues et spécialistes d'autres disciplines.

LE DIRECTEUR DU MEMOIRE

Seuls les membres du corps enseignant de la filière sont habilités à diriger votre mémoire. Sont considérés comme tels les titulaires d'un cours figurant au programme de la filière. Si le sujet le justifie, vous pouvez également solliciter un enseignant d'une autre filière et même d'une autre Faculté, mais seulement en qualité de co-directeur.

Le choix du directeur relève de l'initiative de l'étudiant qui devra être guidé en cela par l'adéquation des compétences du professeur avec le sujet envisagé. Les enseignants ne sont en mesure de diriger qu'un nombre limité de mémoires.

Chaque étudiant devra nécessairement rencontrer régulièrement son directeur de mémoire et lui rendre compte de l'avancement de son travail. L'étudiant rencontrera son directeur au moins trois fois au cours de la 2^e année de master (une fois en début d'année, une 2^e fois avant les vacances d'hiver, une 3^e fois avant les vacances de printemps). Un formulaire spécialement prévu à cet effet doit être complété (et conservé) par le directeur au cours de chacune de ces rencontres. En cas de manquement à cette obligation, le mémoire pourra être déclaré non recevable.

Le directeur du mémoire devra se prononcer sur la recevabilité du mémoire avant qu'il soit déposé. Au cas où le directeur jugerait le mémoire non-recevable, l'étudiant pourrait demander la conciliation du Président du master et pourrait ensuite, quelle que soit l'issue de cette conciliation, décider de déposer son mémoire en dépit de l'avis du directeur.

Un étudiant qui n'a pas pu trouver de directeur de mémoire s'adresse au Président du master. Cette difficulté ne constitue en aucun cas une justification d'un quelconque retard dans les formalités de dépôt du sujet de mémoire. L'étudiant qui se trouverait dans une telle situation doit donc se manifester au moins deux semaines avant la date limite de dépôt des sujets pour que le Collège pédagogique puisse, dans les temps, désigner un directeur.

ÉTAPES DE LA DEMARCHE

Le mémoire constitue un exercice de recherche scientifique et, dans le cas d'un mémoire-projet, de pratique professionnelle de haut niveau. A ce titre, il relève d'une démarche qui doit s'appuyer sur les grands principes qui régissent ce genre et avec lesquels l'étudiant universitaire a pu se familiariser au cours de ses études (objectivité, rigueur, esprit critique, curiosité, maîtrise des techniques professionnelles, déontologie, etc.).

En raison de la diversité des sujets, des contraintes et des approches qui caractérise les mémoires en communication multilingue, il n'est pas possible de décrire « la » démarche universelle qui conviendrait à tous. Tout au plus peut-on donner quelques repères qui devraient guider l'étudiant dans cette tâche :

1. Définition de l'objet d'étude, puis du sujet du mémoire : aspects de l'objet choisi qu'on se propose d'étudier.
2. Recherche exploratoire préliminaire : sources, documents, contacts, études, « état de l'art ».
3. Définition des objectifs (sous forme d'hypothèses, de questions ou simplement en proposant d'opérer une synthèse) et formulation de la question de recherche.
4. Définition de la méthodologie : selon les cas, il s'agira d'un protocole expérimental, d'une enquête de terrain, d'un dispositif d'analyse, de recherche et d'exploration de sources, ou toute combinaison de ces éléments.
5. Recherche bibliographique et documentaire ciblée en fonction des objectifs.
6. Exécution de la méthodologie, y compris le traitement des résultats.
7. Structuration et « digestion » des informations et éléments accumulés afin de remplir les objectifs : tester les hypothèses, répondre aux questions, etc.
8. Rédaction du mémoire proprement dit (voir plus loin).

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le programme des cours de la 1^{re} année du master en 120 crédits comprend des «travaux préparatoires au mémoire» (5 ECTS). L'objectif de ces travaux est d'amener les étudiants de MA1 à s'emparer de leur sujet de mémoire et de les inciter à programmer leur travail sur les deux années du master. L'évaluation de ces travaux se fera sur base d'un rapport préparatoire d'une quinzaine de pages (environ 2000 signes par page) et comprenant quatre parties :

1. La **table des matières** du mémoire.
2. Une **bibliographie analytique** (comprenant une brève présentation de chacune des sources proposées) constituée à partir d'une recherche bibliographique aussi rigoureuse et détaillée que possible.
3. Un **chapitre introductif** contenant une première analyse des enjeux du sujet du mémoire ainsi qu'un exposé de la méthode envisagée.
4. Un **plan de travail** exposant, avec des échéances précises, les différentes étapes prévues pour la préparation du mémoire, avec comme date butoir le 15 mai de la 2^e année de master pour la remise du mémoire terminé, ou le 15 août, pour la seconde session. À chacune des échéances prévues dans ce plan de travail, l'étudiant sera tenu de faire rapport à son directeur de mémoire.

Ces travaux préparatoires feront l'objet, après les congés de printemps, d'une présentation orale d'un quart d'heure devant un jury désigné par le Collège Pédagogique de la filière. Durant ce quart d'heure, cinq minutes seront consacrées à un exposé de l'étudiant et dix minutes à une discussion avec les membres du jury.

PRESENTATION

Quelle que soit l'ampleur de votre inspiration, le volume du mémoire est limité. Le nombre de pages d'un mémoire-projet peut varier en fonction de la nature du travail, mais la « synthèse documentaire » comme « l'exposé méthodologique » ne devraient pas dépasser 50 pages chacun.

Calibrez vos marges, interlignes et polices de caractères de manière à afficher environ 2000 signes par page. Cela correspond, par exemple, à des pages en Times 12 points, interligne 1,5 avec des marges 3,5 cm (gauche) et 2,5 cm (haut, bas et droite).

Le mémoire doit être bien structuré. Il est dès lors nécessaire d'élaborer dès que possible un plan solide, et de le soumettre au directeur du mémoire. Celui-ci ne pourra pas, dans l'intérêt de l'étudiant lui-même, se satisfaire d'un schéma vague et imprécis.

Le mémoire doit être rédigé dans un style « scientifique ». Les choix stylistiques doivent être avant tout guidés par un souci de clarté et de précision, en évitant toute ambiguïté et en maintenant systématiquement un niveau de langage soutenu. Bien que le style scientifique n'exclue pas les « bons mots », la dimension esthétique s'efface, le cas échéant, devant la nécessité de précision et d'efficacité. Une attention particulière sera accordée à l'adéquation de la terminologie (l'étudiant doit se servir des termes précis et appropriés).

Veillez à respecter strictement les règles d'écriture de la langue dans laquelle vous rédigez votre mémoire. Les informations relatives aux notes de bas de page ci-contre sont valables pour la langue française, entre autres, mais pas pour toutes les langues étrangères. Assurez-vous donc, avec l'aide de votre promoteur, que vous respectez les consignes.

Notes de bas de page

Pour identifier une source, il faut insérer, dans le texte, un appel de note auquel correspond une note de bas de page (ou de fin de volume). Cette note doit reprendre la référence complète de la source, y compris la ou les pages précises d'où provient l'idée ou la citation. Il arrive fréquemment qu'un même auteur, une même source, voire une même page fassent plusieurs fois l'objet d'une note de bas de page. Dans ce cas, il faut utiliser les abréviations suivantes :

loc. cit. lorsque la référence d'une note est exactement identique à la référence de la note précédente.

ibid. suivi de l'indication de la ou des page(s) lorsque la référence d'une note est identique à la référence de la note précédente, à l'exception de la pagination (même source, mais autres pages).

Id. remplace le nom de l'auteur (mais pas le reste de la référence) lorsque la référence est du même auteur que la référence de la note précédente, mais dans un autre ouvrage (même auteur, autre document).

op. cit. précédé du nom de l'auteur et suivi de l'indication de la ou des page(s), lorsque la référence a déjà fait l'objet d'une note plus tôt dans le texte et qu'aucune autre référence de cet auteur n'a été citée depuis.

L'orthographe et, plus largement, la correction de la langue, constituent une dimension fondamentale du mémoire. Les fautes d'orthographe, de langue et de style sont très sévèrement sanctionnées par le jury. Un mémoire peut être refusé sur cette seule faiblesse. L'étudiant doit donc consacrer le temps et l'attention nécessaires à une lecture consciencieuse du mémoire. Pour ce faire, il doit se servir des ressources utiles à ce genre d'exercice (dictionnaire, grammaire, etc.) et, si nécessaire, prendre conseil auprès de personnes de confiance dans son entourage. Dans ces conditions, les fautes de langue sont considérées par le jury comme un indice de négligence de la part de l'étudiant.

La présentation est laissée à l'appréciation de l'étudiant, mais doit nécessairement comporter un certain nombre d'éléments. La couverture (qui servira également de page de garde) sera fournie par le secrétariat. Aucune autre couverture ne sera acceptée.

Le mémoire comportera une table des matières détaillée ainsi qu'une bibliographie complète. Celle-ci devra mentionner l'ensemble des sources consultées classées, le cas échéant, en différentes catégories distinguant les types de sources. D'une manière générale, il est inutile de mentionner des documents qui n'ont pas été ou qui n'ont pas pu être consultés (ces sources peuvent néanmoins faire l'objet d'une liste distincte précisant les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été consultées).

La présentation des références bibliographiques varie également selon les langues. En anglais, par exemple, votre promoteur pourra vous conseiller soit le style MLA ou bien le style Chicago. Prenez conseil auprès du promoteur pour connaître quelles sont ses exigences à ce niveau. L'essentiel est bien sûr la cohérence : adoptez un style précis, et tenez-vous à cette façon de faire pour tout votre mémoire. Celui-ci y gagnera en clarté, aura le mérite d'avoir une présentation harmonieuse et facilitera la lecture.

Références bibliographiques

La bibliographie doit être présentée suivant les règles de l'art. Bien qu'il existe une diversité de façons de présenter une bibliographie, toutes reposent sur des conventions rigoureuses, homogènes et complètes. Les conventions décrites ci-après répondent à ces critères de rigueur et cadrent bien avec les usages actuels dans l'édition francophone.

Une bibliographie présente toujours les références par ordre alphabétique.

Pour un livre

Nom (Prénom), *Titre du livre*, Ville, Éditeur, année.

Maigret (Éric), *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2004.

Pour un article d'une revue scientifique

Nom (Prénom), « Titre de l'article », *Titre de la revue*, volume, numéro, année, p. début-fin.

Dayan (Daniel), « Télévision, le presque-public », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 427-456.

Pour une contribution dans un ouvrage collectif

Nom (Prénom) « Titre de la contribution », in : Nom (Prénom), *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, année, p. début-fin.

Roy (Albert) et Moles (Abraham), « Les mass media : canaux de diffusion et moyens d'expression », in : Moles (Abraham) et Zeltmann (Claude), *La communication et les mass media*, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture, 1971, p. 485-502.

Pour un article de presse quotidienne ou magazine

Nom (Prénom), « Titre de l'article », in : *Titre du journal*, numéro, date(s), p. début-fin.

Genot (Vincent), « À la chasse aux opinions ! », in : *Le Vif/L'Express*, 20/10/2006, p. 25.

Pour un site web

Partie consultée, site de l'organisation (et descriptif), URL complète de la page, Date de consultation.

Fonctionnement du GRP, site du Groupe de Réflexion et de Planning (GRP) (Le GRP est composé de professionnels du secteur des médias, des agences de publicité et des régies média de Belgique.), www.grp.be/fr/structure.cfm, consulté le 23 février 2007.

Pour un document uniquement disponible sur le web

Si le document est clairement identifié par un auteur et un titre, le référencer comme un site web, mais en précédant la référence des nom et prénom de l'auteur ainsi que du titre du document.

Remarque

Lorsque l'auteur n'est pas identifié, la référence commence simplement par le titre et est classée suivant l'ordre alphabétique des premières lettres du premier nom de ce titre.

Numérotation des titres

Les titres et les sous-titres qui structurent le mémoire doivent être numérotés de façon claire et cohérente. Il est vivement recommandé de numérotter les titres suivant l'un des deux modèles présentés ci-après, en évitant de les mélanger (par exemple, « 1.A. » est à proscrire) :

Le modèle décimal :

1. Titre de niveau 1
2. Titre de niveau 1
 - 2.1. Titre de niveau 2
 - 2.2. Titre de niveau 2
 - 2.2.1. Titre de niveau 3
 - 2.2.1.1. Titre de niveau 4
 - 2.2.1.1.1. Titre de niveau 5
 - 2.2.1.1.2. Titre de niveau 5

Le modèle alphanumérique :

- I. Titre de niveau 1
- II. Titre de niveau 1
 - A. Titre de niveau 2
 - B. Titre de niveau 2
 1. Titre de niveau 3
 - a. Titre de niveau 4
 - i. Titre de niveau 5
 - ii. Titre de niveau 5

Remarques importantes :

Il faut éviter de trop segmenter le mémoire en petits sous-chapitres. Sauf exception, un mémoire ne devrait pas comporter plus de trois ou quatre niveaux de titre.

Lorsqu'un chapitre est divisé en sous-chapitres, il faut nécessairement **au moins deux sous-chapitres**. Autrement dit, il faut **éviter** un « sous-titre orphelin » tel que le « 1.1. » de l'exemple suivant :

1. Présentation du sujet
 - ~~1.1. Hypothèses~~ [sous-titre orphelin]
2. Méthodologie

DANGER DU PLAGIAT

La plupart des mémoires comportent une part importante d'informations ou d'idées puisées dans les différentes sources étudiées. Cela est non seulement normal, mais tout à fait souhaitable. Toutefois, il faut respecter scrupuleusement les conventions de forme permettant d'attribuer les idées, concepts, interprétations, théories ou simplement informations à leur source ou à leur auteur.

Lors d'une **citation directe** (citation littérale, "mot pour mot", extraite d'un ouvrage ou d'un document), il faut **entourer le texte cité de guillemets**. Si la citation est longue (plus de trois lignes) il est préférable de présenter la citation en caractères légèrement plus petits, en simple interligne et en élargissant un peu les marges de droite et gauche. Immédiatement après cette citation, il faut insérer un appel de note renvoyant soit en bas de page, soit en fin de chapitre ou de volume où seront mentionnés tous les détails relatifs à la source (ouvrage ou document et page(s)). Il est conseillé de ne pas abuser des citations. Des citations trop nombreuses ou trop longues finissent par donner au travail l'aspect d'une simple juxtaposition de travaux antérieurs.

Lorsqu'il est fait référence à une source mais **sans citation directe** (reformulation, synthèse, etc.), un **appel de note** doit également renvoyer aux détails de la source. Afin de ne pas alourdir inutilement le texte, l'identification de la source peut se limiter au nom de l'auteur, à l'année de publication et à la page concernée (le lecteur intéressé pouvant retrouver la référence complète en consultant la bibliographie).

En aucun cas, le fait de signaler en début de chapitre ou de paragraphe, la ou les sources utilisées dans la suite ne peut suffire, pas plus que la seule mention des sources dans la bibliographie finale.

Le recours systématique à l'identification des sources doit permettre à la fois d'attribuer les idées, concepts, informations à leurs auteurs, mais également à vos lecteurs de retrouver ces sources soit à des fins de vérification, soit encore pour en apprendre davantage.

Tout manquement à ces principes élémentaires d'identification des sources constitue une forme de plagiat qui fera l'objet de procédures disciplinaires qui peuvent entraîner un refus non seulement du mémoire, mais aussi de la session d'examens, voire des sanctions plus sévères encore.

Par ailleurs, si les membres du jury soupçonnent un étudiant de fraude, ils peuvent lui demander de produire des documents (fiches, manuscrits) prouvant le caractère personnel du travail. Il est donc indispensable de conserver précieusement tous vos documents de travail, brouillons, notes, etc. pour pouvoir les présenter sans délai si la demande vous en est faite.

L'attention des étudiants est attirée sur le fait qu'un dispositif complexe et performant de **détection systématique et automatique des plagiat**s a été mis en place. Tous les mémoires y sont systématiquement soumis et les plagiat avérés sont sanctionnés avec la sévérité qui sied à ce type de fraude.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Dépôt du sujet

Les étudiants doivent remettre dans le courant du 2^{er} quadrimestre de la 1^{re} année de master (au plus tard le lundi 18 février) un document précisant notamment le titre du mémoire proposé, la ou les question(s) de recherche, le nom de l'enseignant qui en accepte la direction et une description du projet. Ce document (à retirer au secrétariat du master, bâtiment D, niveau 11) doit être signé par l'étudiant et par le directeur. Ce dernier proposera, par ailleurs, le nom d'un collègue qu'il pense susceptible de compléter le jury de ce mémoire.

Les délais prévus pour le dépôt des sujets ne souffrent aucune exception.

Approbation des sujets et désignation des lecteurs

Le Collège du master se charge de l'approbation des sujets et désigne, aidé en cela par les propositions du directeur, l'enseignant qui sera chargé, avec le directeur, de l'évaluation de chaque mémoire. Un sujet peut être refusé notamment si le Collège estime que sa formulation est imprécise ou obscure ou si le sujet semble trop éloigné du domaine de l'information et de la communication.

Changement de sujet

Lorsque, pour des raisons de force majeure, un étudiant désire changer de sujet et/ou de directeur, il doit introduire une nouvelle demande (même formulaire, mais préciser « changement ») qui devra être à nouveau approuvée par le Collège. La date limite pour ces changements est la fin du mois d'octobre de la 2^e année de master.

Suivi par le directeur

Une « fiche de suivi du mémoire » doit être complétée par le directeur pour attester des différentes rencontres de suivi du mémoire. Cette fiche de suivi est conservée par le directeur du mémoire. Les échéances ne souffrent aucune exception. Toutefois, en seconde session, et en seconde session seulement, dans des cas tout à fait exceptionnels, un bref délai supplémentaire (maximum trois jours) peut être accordé par le Président du master. Dans ce cas, une demande motivée doit être adressée au directeur et au lecteur du mémoire (sur le formulaire prévu à cet effet disponible au secrétariat) avant d'être soumise à l'approbation du Président du master. Cette demande doit évidemment être introduite avant la date limite de dépôt du mémoire.

Le « résumé du mémoire »

Ce résumé doit présenter, en une page :

- le nom de l'étudiant
- sa filière (y compris la finalité)
- l'année académique
- le titre du mémoire (et sous-titres éventuels)
- les mots-clés du travail
- une brève description des objectifs, de la méthode, des principaux résultats et des conclusions (100 à 200 mots maximum)

Cette page de résumé doit être comprise dans le mémoire relié (après la page de garde) et doit également être déposée en page volante au moment du dépôt du mémoire.

DEPOSER LE MÉMOIRE

La date pour le dépôt du mémoire est le 15 mai. Il est vivement conseillé de déposer son mémoire-projet en première session. Le dépôt de celui-ci en 2^e session (le 1^{er} jour ouvrable qui suit le 15 août) est possible, mais les étudiants sont vivement encouragés à terminer celui-ci en première session, ce qui leur permettra d'entrer dans la vie active dès septembre.

En ce qui concerne le dépôt du mémoire-projet, celui-ci doit impérativement comprendre les éléments suivants (voir encadré ci-contre) :

1. Trois exemplaires imprimés et reliés du mémoire. La page de garde doit être préparée à partir du modèle fourni (disponible aux valves électroniques).
2. Un fichier informatique du mémoire au format PDF correspondant exactement à la version imprimée (instructions détaillées disponibles en temps utile aux valves).
3. Un fichier informatique du mémoire au format PDF sans les annexes et la bibliographie.
4. Une photocopie de la page de garde.
5. Une photocopie du résumé du mémoire (qui figure également après la page de garde de la version reliée).
6. Le formulaire relatif aux modalités de consultation (autorisée ou interdite) – formulaire disponible aux valves électroniques.
7. Le directeur se charge de transmettre au secrétariat la « fiche de suivi du mémoire » attestant des visites obligatoires.

NOTATION DU MÉMOIRE

Critères d'évaluation du mémoire

Un certain nombre de paramètres fondamentaux constituent autant de critères qui doivent guider le jury dans l'évaluation du mémoire.

- La méthode (quantité et qualité des sources –y compris les entretiens éventuels–, rigueur méthodologique, qualité de l'analyse, distance critique, pertinence des notes et citations).
- Le fond (intérêt et pertinence du sujet, qualité de l'apport de l'étudiant, conduite de la démonstration ou valeur de l'argumentation).
- La forme (structure, style, orthographe, niveau de langage, présentation).
- Les qualités professionnelles, l'intelligence et la créativité de la réalisation pratique.

Un mémoire dont les caractéristiques de forme seraient jugées insuffisantes sera considéré comme irrecevable.

Soutenance orale du mémoire

Le mémoire est présenté par l'étudiant et discuté avec le jury en séance publique. La qualité de ce travail est un des éléments d'appréciation. L'horaire de ces défenses est fixé par le Président du master et peut intervenir à n'importe quel moment durant la session concernée. La discussion du mémoire consiste en une brève présentation par l'étudiant. Cet exposé est suivi par une appréciation du travail et une discussion avec les membres du jury.

Note finale

Si le lecteur du mémoire est dans l'incapacité d'assister à la soutenance, il communique au secrétariat de filière un rapport détaillé et une évaluation. La note du mémoire est communiquée à l'étudiant à l'issue d'une concertation entre le directeur et le lecteur immédiatement après la soutenance orale. Elle est transmise au secrétariat du master sous la responsabilité du directeur du mémoire.

En cas de divergence d'opinion, le directeur et le lecteur communiquent au Président du master leur appréciation détaillée du travail. S'il le juge opportun, le Président peut désigner un lecteur supplémentaire. Pour l'attribution de la note finale, il ne sera pas tenu compte de l'évaluation la plus extrême si celle-ci reste isolée. Lorsqu'à la suite de cette procédure, il y a deux évaluations extrêmes, il ne sera tenu compte que de la plus favorable à l'étudiant.

Une note de mémoire-projet inférieure de plus de un point à la moyenne nécessaire pour l'obtention d'un grade empêchera l'octroi de celui-ci même si pour l'ensemble des points de la session d'examens (mémoire compris), l'étudiant obtient un total de points suffisant pour le grade considéré.

En d'autres termes, pour avoir la plus grande distinction, la note du mémoire-projet ne peut être inférieure à 17/20, pour la grande distinction à 15/20, pour la distinction à 13/20 ; cependant, une note de mémoire-projet de 10/20 n'empêche pas la satisfaction si la moyenne pondérée de l'année - examens et mémoire-projet - atteint 12/20.

Toute note globale inférieure à 10/20 attribuée au mémoire entraîne l'échec de la session.

Remarque importante

Le dépôt du mémoire-projet s'effectue normalement en première session. Toutefois, si un étudiant dépose son mémoire-projet en deuxième session, son attention est attirée sur le fait que le temps disponible entre la fin des examens de première session et la date limite de remise du mémoire-projet en deuxième session (mi-août) est très limité. De plus, l'accès aux sources et aux personnes (y compris le directeur du mémoire) est particulièrement difficile pendant la période estivale. Notez en outre que le fait d'avoir été proclamé « admis au mémoire » en juin (c'est-à-dire que le Jury estime que vous avez satisfait aux examens et que seul le mémoire reste à présenter) ne vaut qu'entre la première et la seconde session. Par conséquent, les doubleurs se voient en outre contraints de repasser les examens dans les cours pour lesquels ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 12/20.

Sources bibliographiques et documentaires

La préférence doit toujours être donnée aux sources les plus appropriées, les mieux adaptées, les plus spécialisées et les plus fiables. La qualité des sources est d'une importance primordiale et ne peut en aucun cas être sacrifiée en succombant à la tentation d'utiliser des sources dont la qualité ou la validité serait inférieure ou incertaine, mais qui seraient facilement accessibles.

En particulier, le recours aux sites webs, blogs et autres wikis pour définir des concepts ou le contexte d'un sujet est à éviter absolument, sauf ponctuellement, à titre complémentaire, et lorsque ce type de source apporte des éléments nouveaux et utiles.

Autrement dit, il n'est pas acceptable, par exemple, de s'appuyer sur Wikipedia pour définir les concepts mobilisés pour le mémoire ou pour situer le sujet.

CALENDRIER

Pour le master en 120 crédits (2 ans)

